French text follows the English

AMENDMENT #002 QUESTIONS & ANSWERS

This document is issued to answer questions regarding request for standing offer #24-246644 of the Department of Foreign Affairs, Trade and Development. ALL TERMS AND CONDITIONS OF THE REQUEST FOR STANDING OFFERS REMAIN UNCHANGED.

Question #1

I have a question related to the "Request for Standing Offer: Editing services." Is the following a hard requirement? And if so, what would count as an "equivalent tool"?

The offeror must show the professional certification obtained by each proposed editor from among the following:

- a. Editors Canada professional certification
- b. Certification from a provincial or territorial professional association of translators

For any other equivalent tool, the offeror should submit by email a request for equivalency acceptance 10 days before the end of the offer closing date. A response will be provided by means of an addendum. To meet this criterion, the offeror should provide proof of the certification obtained for each proposed editor prior to the offer closing date.

Answer #1:

C5 is not a hard requirement. It is a rated criterion for which points can be awarded.

As there are many professional associations around the world, we have included those that are best known. If the offeror is accredited by another professional association, they should submit by email a request for equivalency acceptance 10 days before the end of the offer closing date.



Question #2

We have a question regarding point-rated technical criteria R4 (education and training) on page 14 of the DFATD RFOS for editing services.

The criteria indicate that the university degree or certificate, or college diploma, must be in either editing, writing, translation, or literature.

Are any equivalencies accepted; e.g., for degrees/diplomas in history or broadcasting in which editing is a core skill? Also, is there any point recognition for experience in the absence of any direct degree or diploma; e.g., more than two decades of hands-on editing experience?

Answer #2:

Field of study equivalencies are not accepted. Only the following fields will be accepted: editing, translation, writing, journalism or literature.

In the absence of a degree or diploma, no points will be awarded for hands-on experience.

Question #3

I am a freelance writer and editor interested in applying for this position

(https://canadabuys.canada.ca/en/tender-opportunities/tender-notice/cb-279-3333239?fbclid=lwAR3BGshDtOGDziR7aqtpg9jhFjW-z KQEZsAPdxR7BVmSJyXO0T28W-7NWk#edit-group-contact-information)

but can't seem to find the link to apply. It seems as though only businesses and gov employees can apply?

Answer #3:

Individuals who work for themselves, such as freelancers, can apply. Offer presentation instructions can be found in part 3, and instructions submission of offers can be found in part 2.2.

This is not an application for a job in the public service. The editing services requested will be offered through a contract with pre-qualified editors.

Question #4

Please confirm if there has been an incumbent within the past twelve months (or greater) either as a Term, Casual, or Agency Contract (THS, TSPS, TBIPS, ProServices) performing these or similar duties? If yes, who is the incumbent Vendor(s) and what is the dollar value of the contract(s)? and have they been invited?

Answer #4:

The duties outlined in this request for standing offers have been performed by service providers through contracting. Information concerning contracts of more than \$10,000 are published online:

Search Government Contracts over \$10,000

Question #5

In terms of the security requirements, section 1.3 says there is no security clearance required but section 14 says the selected editors must obtain a reliability clearance. It may not be in the crown's favour to provide resources that don't already hold a reliability clearance due to complexity of some backgrounds, it'll reduce the amount of the bait and switch (and bid evaluation).

Answer #5:

There is no security requirement applicable to this standing offer. Section 14 will be modified. See amendment 003.

Question #6

As per the location, most resources work from home and not from the offer's location. Due to the nature of this work and tight deadlines, please confirm that work is to be performed at the resource's/editor's location?

Answer #6:

As per section 11, all work will be completed on the offeror's premises.

Question #7

The point rated criteria you can only get a max of 35 points, where are the other points allocated from?

Answer #7:

As point 4.2 indicates, the offeror must get at least 38 points overall for the rated technical evaluation criteria. The rating is performed on a scale of 110 points.



MODIFICATION #002 QUESTIONS ET RÉPONSES

Ce document est publié pour répondre aux questions concernant l'appel d'offres à Commande n° 24-246644 du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement. TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES PERMANENT RESTENT INCHANGÉS.

Question n° 1

J'ai une question concernant la « Demande d'offre à commandes : Services de révision ». L'exigence suivante est-elle obligatoire? Le cas échéant, qu'est-ce qui serait considéré comme un « outil équivalent »?

L'offrant doit démontrer les agréments professionnels obtenus par chaque réviseur proposé parmi les options suivantes :

- a. Programme d'agrément de Réviseurs Canada (ARC)
- b. Agrément d'une association professionnelle provinciale ou territoriale de traducteurs :

Pour tout autre outil équivalent, l'offrant doit soumettre par courriel une demande d'acceptation d'équivalence 10 jours avant la fin de la date de clôture des offres. Une réponse sera fournie par voie d'addenda. Pour respecter le critère, l'offrant doit fournir, avant la date de clôture des offres, une preuve des agréments obtenus pour chaque réviseur proposé.

Réponse n° 1:

L'exigence C5 n'est pas obligatoire. C'est un critère coté pour lequel des points peuvent être accordés.

Comme il existe plusieurs associations professionnelles partout dans le monde, nous avons mis celles qui sont les plus connues. Si un offrant a un agrément d'une autre association, il peut soumettre par courriel une demande d'acceptation d'équivalence 10 jours avant la fin de la date de clôture des offres.



Question n° 2

Nous avons une question concernant le critère coté C4 (Éducation et formation) à la page 14 de la demande d'offres à commandes du MAECD pour des services de révision.

Selon le critère, le grade ou certificat universitaire, ou le diplôme d'études collégiales doit être dans l'un des domaines suivants : la révision, la traduction, la rédaction, le journalisme ou la littérature.

Est-ce que des équivalences sont acceptées? Par exemple les grades/diplômes en histoire ou en radiodiffusion dans lesquels la révision est une compétence essentielle? Par ailleurs, en l'absence de diplôme, des points peuvent-ils être accordés pour de l'expérience acquise, comme plus de 20 ans d'expérience pratique dans le domaine de la révision?

Réponse n° 2:

Les équivalences de domaines d'études ne sont pas acceptées. Seuls les domaines suivants seront acceptés : la révision, la traduction, la rédaction, le journalisme ou la littérature.

En l'absence de diplôme, aucun point ne sera accordé pour l'expérience acquise.

Question n° 3

Je suis un pigiste qui fait de la rédaction et de la révision et l'avis suivant m'intéresse :

https://achatscanada.canada.ca/fr/occasions-de-marche/appels-d-offres/cb-279-3333239

Je n'arrive pas à trouver le lien pour soumettre ma proposition. Il semble que seules les entreprises et les personnes qui occupent un poste au gouvernement peuvent postuler?

Réponse n° 3:

Les personnes qui travaillent à leur compte, comme les pigistes, peuvent soumissionner. Les instructions pour la présentation des offres se trouvent à la partie 3 et la façon de soumettre une offre à la partie 2.2.

Il ne s'agit pas d'une offre d'emploi au sein de la fonction publique. Les services de révision demandés pourront être offerts par l'entremise d'un contrat avec les réviseurs préqualifiés.

Question n° 4

Veuillez confirmer si au cours des 12 derniers mois (ou plus) ces services ont été offerts dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, d'un contrat occasionnel ou d'un contrat d'agence (SAT, SPTS, SPICT, ProServices) pour ces tâches ou des tâches similaires? Dans l'affirmative, qui sont le ou les fournisseurs et quelle est la valeur monétaire du ou des contrats? et ont-ils été invités?

Réponse n° 4:

Les services qui sont demandés dans cet appel d'offres ont déjà été offerts à l'aide de contrats avec des fournisseurs de services. Les renseignements concernant les contrats de plus de 10 000 \$ sont affichés en ligne :

Recherche des contrats gouvernementaux de plus de 10 000 \$

Question n° 5

En ce qui concerne les exigences en matière de sécurité, la section 1.3 indique que l'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité, mais la section 14 indique que les réviseurs retenus doivent obtenir une cote de fiabilité. Il n'est peutêtre pas dans l'intérêt de l'État de fournir des ressources qui n'ont pas encore d'habilitation de sécurité en raison de la complexité de certains contextes, cela réduira le nombre d'échanges (et l'évaluation des offres).

Réponse n° 5:

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité. La section 14 sera modifiée. Voir l'amendement 003.

Question n° 6

En ce qui concerne le lieu de travail, la plupart des ressources travaillent de leur domicile et non du lieu de travail de l'offre. En raison de la nature de ce travail et des échéances serrées, veuillez confirmer que le travail doit être effectué à partir du lieu de travail de la ressource/réviseur?

Réponse n° 6:

Comme indiqué à la section 11, les travaux seront effectués à partir des bureaux de l'offrant.

Question n° 7

L'offrant peut obtenir un maximum de 35 points aux critères cotés. D'où proviennent les autres points?

Réponse n° 7:

Comme l'indique le point 4.2, l'offrant doit obtenir au moins 38 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 110 points.